



Mise à la retraite du fait de l'employeur

Par **eauvive49**, le **24/10/2008** à **10:07**

1) un employeur est il en droit d'exiger que vous lui fournissiez un relevé de votre situation en terme de trimestre auprès de la CNAV

2) dans la mesure où vous avez votre nombre de trimestre est il en droit de vous mettre à la retraite de son seul fait ou pouvez vous choisir entre 60 et 65 Ans la date de votre départ

Merci